

---

Adresse de la garde nationale séante à Metz remerciant la Convention pour l'énergie montrée dans ces moments difficiles, pour la découverte de la dernière conspiration et pour le décret qui rend à la liberté les hommes de couleur, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la garde nationale séante à Metz remerciant la Convention pour l'énergie montrée dans ces moments difficiles, pour la découverte de la dernière conspiration et pour le décret qui rend à la liberté les hommes de couleur, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 324-325;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28309\\_t1\\_0324\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28309_t1_0324_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

extrait du procès-verbal de ses séances du 5 germinal; lecture faite de cette pièce, les amis de l'égalité de cette société se sont trouvés gagnés de vitesse par ceux de Valence. Mais ils n'ont pas moins reconnus les vrais et mêmes principes qui les animent, les pénètrent, et qu'ils ont juré de maintenir.

Ils ont rendu le plus grand hommage au zèle de ces ardents défenseurs de la mère patrie, à leur surveillance et à leur activité. Ils ont unanimement applaudi et approuvé les grandes et sages mesures proposées que les circonstances nécessitent et que la crise actuelle exige.

Citoyens représentants, c'est en renouvelant son serment de vivre libre ou mourir que la société populaire du Puy vient vous donner l'entière assurance de l'adhésion la plus formelle et la plus étendue aux urgentes et salutaires précautions que l'amour de la liberté enfanta dans le cœur de nos frères et amis de Valence avec lesquels nous nous empressons de faire cause commune pour en solliciter ensemble la prompte exécution.

Représentants d'une grande nation, vous avez sauvé plusieurs fois la France, déjoué tant de trahisons, de complots; de nouveaux conspirateurs osent encore paraître sur la scène, encore un sublime et généreux effort digne de votre inébranlable fermeté, de votre courage républicain. Alors, non seulement l'Europe entière, mais le vaste univers, frappés tout à la fois d'étonnement et l'admiration de votre imperturbable prévoyance et de l'immensité de vos travaux, s'empresseront de publier d'un pôle à l'autre par la voie de la renommée, la chute inévitable des tyrans, l'anéantissement des traîtres, la consternation des agitateurs, la régénération de la patrie, les merveilles de la Convention. S. et F. ».

MALZIEU (*présid.*), Ch. ROBERT (*secrét.*),  
VITAL BERTRAND [et 34 signatures illisibles].

**h**

[*Le distr. de Montfort-le-Brutus, à la Conv.; 5 germ. II*] (1).

« Tu l'as donc encore une fois sauvée cette patrie, si chère aux sans-culottes républicains, elle est donc découverte cette conspiration infernale qui devait anéantir sa liberté en faisant égorger nos illustres montagnards; que disons nous, déjà le glaive de la loi a fait tomber la tête des chefs de cet exécrable complot; courage représentants; l'administration du district de Montfort-le-Brutus, te prouvera toujours qu'elle est digne de ce grand nom; toujours confiante en toi, toujours adorant tes décrets, toujours elle sera prête à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour ta défense; compte sur ces principes, comme elle vénère les tiens; elle te félicite sur les mesures sages et vigoureuses que tu as déployées dans ce dernier moment de crise; courage encore une fois, reste à ton poste, elle saura tout sacrifier pour t'y maintenir ».

BONNIN, BOCQUET, LEBEAU, GODFROY, BERGER,  
COURTOIS, L'HERMITE, MARANET.

(1) C 302, pl. 1094, p. 1; B<sup>in</sup>, 7 flor. Montfort-l'Amaury, Yvelines.

**2**

Le citoyen Lacroix, notaire public à Bourgoin, fait don à la patrie de la finance de son office, il désire que cette offrande soit principalement employée à secourir les mères indigentes des défenseurs de la patrie. Il donne en outre 60 livres qui lui restent en numéraire, et forme les vœux les plus ardents pour le triomphe de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

**3**

La garde nationale sédentaire à Metz, adresse à la Convention nationale ses remerciements pour l'énergie mâle, qu'elle a montrée dans ces moments difficiles, et sur-tout pour la découverte de la dernière conspiration, et le décret qui rend à la liberté les hommes de couleur.

*Vive la République!* c'est le mot de ralliement des citoyens de cette cité: Représentans, restez sur la cime de la montagne; de là vous lancerez la foudre nationale et des décrets, de l'exécution desquels nous nous chargerons, au péril même de notre vie.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[*L'Etat-Major de la garde nat., au présid. de la Conv., s.d.*] (3).

« Citoyen président,

Reçois l'expression des sentiments des citoyens composant la garde nationale sédentaire de Metz. Nous te prions d'en faire part à la Convention nationale. S. et F. ».

MARTY, BIGAULT (*adj. gén.*), MAYOT.

[*L'Etat-Major de la garde nat., à la Conv.; s.d.*].

« La garde nationale sédentaire de Metz adresse à la Convention nationale ses remerciements pour l'énergie mâle qu'elle a montrée dans ces moments difficiles et surtout pour la découverte de la dernière conspiration et le décret qui rend à la liberté les hommes de couleur.

*Vive la République,* c'est le mot de ralliement des citoyens de cette cité. Représentans, restez sur la cime de la Montagne, de là vous lancerez la foudre nationale et des décrets de l'exécution desquels nous nous chargerons en ce qui nous concerne, au prix même de notre vie ».

[*La garde nat., à la Conv.; s.d.*].

« Pères du peuple,

Recevez nos félicitations et les remerciements des citoyens de la garde nationale sédentaire de

(1) P.V., XXXVI, 119. B<sup>in</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXVI, 120. B<sup>in</sup>, 7 flor.

(3) C 303, pl. 1105, p. 10, 11.

cette ville, formant les trois quarts et demi de la garnison de ce premier boulevard de la République, pour l'énergie mâle et digne des représentants d'un grand peuple que vous avez montrée dans les moments les plus difficiles de votre sainte révolution et surtout pour la découverte de la dernière conspiration et le décret qui rend à la liberté les hommes de couleur.

Des traîtres ont formé le projet criminel d'assassiner notre liberté au berceau, de nous donner un maître, un roi peut-être, un roi ! Ce nom seul fait horreur; les scélérats ont vécu, leur tête coupable est tombée sous le glaive national; qu'ils disparaissent du sol de la République ceux qui oseraient encore concevoir de semblables projets; que la terreur soit à l'ordre du jour; l'œil du républicain doit être plus que jamais en surveillance permanente; le nôtre y restera tant que les monstres couronnés et leurs vils esclaves existeront; leur dernière heure est sonnée. C'est pour la reculer de quelques minutes qu'ils font encore quelques efforts, ils seront vains car 25 millions d'hommes, en jurant la perte de ces brigands, ont aussi juré la liberté, l'égalité, la fraternité et l'indivisibilité de la République ou la mort, oui la mort et en la recevant ils crieront encore vive la République !

C'est le mot de ralliement des citoyens de cette cité qui ne veulent respirer que l'air pur de la Montagne sur la cime de laquelle ils vous invitent à demeurer jusqu'à l'anéantissement total des despotes; de là vous lancerez sur eux la foudre nationale et des décrets de l'exécution desquels nous nous chargerons en ce qui nous concerne, au péril même de notre vie ».

RIGAULT, MARLY, GOSSIN, SOULET (*comm.*),  
BAUDOUIN, LEFÈVRE, MARAROS, C. MAIRE, SILLY.

## 4

L'agent national provisoire du district de la Ferté-Bernard consulte la Convention sur le décret du 13 brumaire, qui déclare propriété nationale tout l'actif affecté aux fabriques, et dont l'article IV prescrit aux créanciers de déposer leurs titres avant le 1<sup>er</sup> germinal, ce qui, dans le district, n'a pu être exécuté, vu que le département n'en a donné connaissance que le 28 ventôse au soir, et que le directoire n'en a fait l'envoi que le 30 du même mois dans toutes les communes.

Renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 5

La société populaire de Mère-Eglise (2) instruit la Convention nationale que, pour conserver la viande à nos braves défenseurs, subsistance qui leur est indispensable, elle a arrêté de faire un carême de deux mois, et d'inviter tous ceux qu'elle peut connaître à imiter son exemple.

(1) P.V., XXXVI, 120. Sarthe.

(2) Pour Sainte-Mère-Eglise, Manche. Le vrai nom républicain est Mère-Libre.

Elle félicite la Convention nationale de vouloir joindre son invitation à la sienne.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Mère-Eglise, 13 germ. II] (2).

« La Société, considérant que nos armées pourraient manquer de viandes indispensables à leurs subsistances si tous les citoyens continuaient à en faire leur principale nourriture, qu'elles sont exposées à des fatigues continuelles qui doivent être réparées par une nourriture succulente et saine, que les citoyens peuvent se procurer dans leurs jardins, dans les mers et les rivières et dans leurs basses-cours de quoi subvenir à leurs besoins, Arrête : que les membres de la société feront un carême civique de 2 mois, et inviteront tous ceux qu'ils connaissent à les imiter.

Le présent arrêté sera envoyé à la Convention nationale, au district, aux municipalités du canton et aux sociétés du département pour y mettre leur sanction en prenant de semblables arrêtés ».

P.c.c. POTIER (*présid.*), JACQUES (*secrét.*).

## 6

Le citoyen Barault Nique, dont un des fils combat dans l'armée du Midi, et les autres travaillent à se rendre dignes du beau titre de républicains, prie la Convention nationale d'agréer l'hommage qu'il a fait à la patrie des intérêts de l'office de receveur des consignations de Chalon, estimé, en 1771, 35,600 l., et ajoute à ce don civique les intérêts d'une créance de 1,700 liv. qui lui sont dus sur l'office d'huisier à Lessard en Bresse.

Il fait abandon de l'un et l'autre don pour tout le tems que durera la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

## 7

Les commis employés à l'administration du district de Nancy demandent que la Convention nationale fasse tomber sous la hache vengeresse du peuple, les têtes des monstres qui ont osé conspirer la perte de la république.

Vengeance, disent-ils, vengeance; c'est le cri qui s'échappe de nos cœurs, c'est le vœu de tous ceux qui aiment la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Nancy, s.d.] (5).

« Grâces immortelles soient rendues aux amis de la liberté qui viennent de déjouer le complot affreux des scélérats qui ont encore osé conspirer la perte de la République !

(1) P.V., XXXVI, 120. B<sup>4n</sup>, 6 flor. et 7 flor; J. Sablier, n° 1280; Débats, n° 589, p. 158; Ann. patr., n° 147.

(2) C 303, pl. 1105, p. 9.

(3) P.V., XXXVI, 121. B<sup>4n</sup>, 13 flor. (2° suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXVI, 121. B<sup>4n</sup>, 7 flor.

(5) C 303, pl. 1105, p. 7.